

CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN LES MARAIS

Délibération du Conseil de Surveillance

Séance du VENDREDI 6 MARS 2026 à 10 heures 30

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de CARENTAN LES MARAIS, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Pierre LHONNEUR.

Objet :

Tarifs différenciés au 1^{er} mars 2026

Etaient présents :

- Monsieur JP. LHONNEUR, Maire de la ville de Carentan-les-Marais
- Madame M. LE GOFF, Conseillère départementale
- Madame A. BOUCHAIN, Représentante des Usagers, personne qualifiée
- Monsieur H. MILET, Personne qualifiée
- Madame V. INGOUF, Représentante syndicale au CSE

Assistaient également à la réunion :

- Madame L. POSTEL, Directrice
- Docteur S. DINI, Président de la CME
- Madame L. LAURENT, ACH
- Monsieur FX. LOUVEAU, Trésorier
- Madame C. CUDELOU, Cadre de santé
- Monsieur Damien PITEL, Étudiant master 1 MOS

Absents excusés :

- Monsieur JC. POULAIN, Personnalité qualifiée
- Monsieur JC. COLOMBEL, Représentant de la CCBDC
- Madame L. LARQUEMIN, Représentante de la CSIRMT
- Docteur O. GUILLAM, Représentante de la CME

Le Conseil de Surveillance,

DÉCIDE

D'approuver, à l'unanimité, les nouveaux tarifs différenciés à compter du 1^{er} mars 2026 soit :

77.42 € chambre simple
72.42 € chambre double

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président du Conseil de Surveillance
JP. LHONNEUR

